

## **The press review**

1-15 June 2015

**Prepared by Transparency International Luxembourg**

### **Disclaimer**

Cette revue de presse est compilée par Transparency International Luxembourg. Les idées et opinions exprimées dans les articles cités sont fournies à titre d'information uniquement et ne représentent pas les idées et opinions de Transparency International Luxembourg, qui s'en distance formellement. La véracité et l'exactitude des documents repris ou cités dans cette revue de presse n'a pas été confirmée par Transparency International Luxembourg. Pour toutes questions concernant ce service, nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau au numéro de téléphone 26 38 99 29 ou par e-mail au [secretariat@transparency.lu](mailto:secretariat@transparency.lu).

### **Information importante « hotline anti-corruption »**

Nous vous rappelons que nous avons mis en place une « hotline » qui permet d'obtenir aide et assistance gratuite pour les particuliers pour tout fait constitutif de corruption au sens large ou de trafic d'influence (en tant que victime ou de témoin).

Vous pouvez nous joindre à cet effet par téléphone au numéro 26 38 99 29, par email [info@transparency.lu](mailto:info@transparency.lu) ou alors directement en nos bureaux situés au 11C, Bd. Joseph II, Luxembourg.

# NATIONAL NEWS

**Tageblatt.lu**  
LÉTZEBUERG

BENELUX

02. Juni 2015 09:12; Akt: 02.06.2015 11:19

## Luxemburg ist für Belgien jetzt ein Steuerparadies

*Belgien setzt Luxemburg auf die Liste der Steueroasen. Belgische Firmen müssen ab sofort Transaktionen von mehr als 100.000 Euro zwischen den beiden Ländern melden.*



*Der belgische Finanzminister Johan Van Overtveldt behandelt in Zukunft Luxemburg wie ein Steuerparadies. Hier sieht man ihn bei einem Gespräch mit Finanzminister Pierre Gramegna im November 2014. (Bild: dpa/Olivier Hoslet)*

"La Belgique place le Luxembourg sur la liste des paradis fiscaux," titelt die belgische Tageszeitung "Le Soir" am Dienstag. Die Zeitung beruft sich auf einen Bericht der Zeitung "De Morgen". Laut einem internen Schreiben im belgischen Finanzministerium, werden belgische Firmen in Zukunft angehalten Transaktionen von mehr als 100.000 Euro zwischen Luxemburg und Belgien bei der heimischen Steuerbehörde zu melden.

Ein entsprechende Anordnung von Finanzminister Johan Van Overtveldt wird in den kommenden Tagen rausgehen, heißt es. Belgien begründet dies rückwirkend mit einem Gesetz aus dem Jahr 2010. Damals wurde Luxemburg noch von der OECD auf einer grauen Liste für angebliche Steuerparadiese geführt.

### **OECD-Standarts**

Die OECD hatte 2009 in ihrem Kampf gegen die Steuerflucht mehrere Länder auf eine schwarze Liste gesetzt. Luxemburg landete zusammen mit mehreren anderen

Staaten auf einer grauen Liste. Diese führte Länder auf, die zwar eine bessere Transparenz angekündigt, entsprechende internationale Abkommen aber noch nicht unterzeichnet haben.

Jene Staaten, die die internationalen Standards bereits zum großen Teil umgesetzt haben, sind auf einer weißen Liste aufgeführt. Nachdem Luxemburg sich im März 2011 zur Übernahme der OECD-Standards bereit erklärt hatte (darunter Abkommen über die Doppelbesteuerung [▶LINK](#)), wurde es von der grauen Liste gestrichen.

Michel Maus warnt vor negativen Auswirkungen. "In Luxemburg haben sich zahlreiche belgische Unternehmen niedergelassen. Luxemburg habe beim Thema Finanztransparenz in den vergangenen Jahren viel gemacht, "begründet der Steuerjurist. Er versteht den Schritt Belgiens nicht und warnt vor diplomatische Verstimmungen zwischen beiden Ländern.

# Luxemburger Wort

Tax haven

## Belgium to blacklist Luxembourg



A view of the financial centre in Kirchberg *Photo: Serge Waldbillig*  
Tuesday, 2 June, 2015 at 13:19

Published on

(CS/TJ) Luxembourg's neighbour Belgium is to officially list the country as a tax haven, local media report, based on its non-compliant status with the OECD's Global Forum.

All countries that have been on the OECD's list of fiscal paradises need blacklisted in Belgium, the law stipulates. This also includes Luxembourg, which was deemed non-compliant on tax transparency by the OECD's Global Forum in a 2013 report.

The Global Forum has since agreed to a request by Luxembourg for a reassessment in light of several legislative changes, such as a reform of banking secrecy laws.

Prime Minister Xavier Bettel commented to RTL on Tuesday that Belgium's decision to blacklist Luxembourg had been foreseeable, adding that until the Global Forum review was concluded other countries could follow suit.

The news was first announced by Belgian media *Le Soir* and *De Morgen*.

The decision would require all transactions over 100,000 euros to be reported to authorities, creating administrative hurdles for companies doing business across the border between Belgium and Luxembourg.

Belgian tax expert Michel Maus commented that the decision to blacklist Luxembourg came at a time when the Grand Duchy was taking steps to become more transparent, also in light of the LuxLeaks scandal.

Maus warned of "diplomatic difficulties," speaking to *Le Soir*.

CSV MPs Gilles Roth and Marc Spautz on Tuesday submitted an urgent parliamentary question asking whether the Prime Minister of Finance Minister Gramegna had known of this development in advance. They also asked about the effects the decision would have and wanted to know whether Luxembourg is considering appealing the move. An answer to the question is yet to be filed.

## L'avocat de Miltgen demande de l'ordre aux juges

02.06.2015



Les plaidoiries dans l'affaire Miltgen ont duré près de deux heures devant le président du tribunal administratif. (Photo: Luc Deflorenne /archives)

**La révocation de Daniel Miltgen de ses postes de président du comité directeur du Fonds du logement et du Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall, en plus d'autres mandats qu'il a perdus, était au menu d'une audience de près de deux heures devant le président du tribunal administratif.**

«Le gouvernement a rayé d'un trait de plume une centaine d'années d'expérience dans notre fonction publique. Il est temps que les juges mettent un peu d'ordre dans tout cela pour ne pas aiguïser d'autres appétits»: c'est cet angle d'attaque que M<sup>e</sup> Jean-Marie Bauler, l'avocat de Daniel Miltgen, révoqué fin mars de la présidence du Fonds du logement (FDL), a choisi pour mettre en cause ce mardi devant le président du tribunal administratif la légalité du limogeage de son client, victime, selon lui, d'une «chasse aux sorcières».

L'affaire ou plutôt les affaires Miltgen ont été plaidées ce mardi pendant près de deux heures en urgence devant la juridiction administrative. Son président Henri Campill a indiqué en fin d'audience qu'il rendrait son ordonnance «dans les prochains jours», en tout cas avant la fin de la semaine.

M<sup>e</sup> Jean-Marie Bauler, l'avocat qui a réussi l'exploit, le mois dernier, de faire réintégrer Mariette Scholtus à la direction de l'Adem, réclame l'annulation des révocations de Miltgen le 18 mars dernier de son poste de président du comité directeur du FDL et du Fonds

d'assainissement de la Cité Syrdall. Mais ses prétentions ne s'arrêtent pas là: la procédure en référé vise aussi la nomination de Tania Fernandes à la tête du FDL. Miltgen conteste également un arrêté grand-ducal du 26 juin 2014 l'ayant remplacé au conseil d'administration du Fonds Belval et au poste de coordinateur général du ministère du Logement; deux fonctions qui sont allées à Diane Dupont, une ancienne architecte du FDL dont Miltgen avait promu la carrière.

Jetons de présence pour 5.466 euros

La procédure d'urgence visant, in fine, à le rétablir dans ses anciennes fonctions, doit répondre à des critères précis documentant le caractère urgent et irréparable du préjudice. On ne touche pas encore à ce stade le fond de l'affaire, bien que l'avocat de l'État luxembourgeois, M<sup>e</sup> Laurent Niedner, ne se soit pas privé de faire des crochets sur les raisons ayant poussé la ministre Maggy Nagel à se débarrasser de son haut fonctionnaire qui occupait la présidence du FDL depuis 1989.

Le préjudice matériel pour Daniel Miltgen, qui s'est vu proposer par le gouvernement un poste au Conseil de la concurrence tout en conservant son grade de premier conseiller de gouvernement, est constitué par une perte d'un tiers de son salaire mensuel (il gagnait donc plus de 16.000 euros par mois). Car ses mandats au sein d'établissements publics mettaient du beurre dans les épinards: la perte sèche subie mensuellement a été chiffrée à l'euro près à 5.466 euros par son avocat. 3.200 euros pour la présidence du FDL, 730 euros pour son mandat à la Cité Syrdall, 1.123 euros comme administrateur du Fonds Belval et 413 euros au titre de jetons de présence liés à divers mandats dans d'autres sociétés.

Quant au préjudice moral, M<sup>e</sup> Bauler a évoqué l'atteinte à la dignité et à la probité de son client, qui fut stigmatisé pendant plusieurs mois à coups de communiqués de presse de la ministre du Logement.

L'avocat voit dans le limogeage de son client «une sanction disciplinaire cachée»: «Si l'on avait des choses à reprocher à Daniel Miltgen, on aurait dû entamer une procédure disciplinaire», a-t-il souligné en affirmant que le dossier était vide, tant sur le plan administratif que pénal. Parlant de la plainte de la ministre Maggy Nagel pour trafic d'influence et prise illégale d'intérêts dans le cadre de l'affaire Livingroom à Leudelange, où le FDL s'était porté acquéreur de terrains pour y construire du logement social, M<sup>e</sup> Bauler a assuré que la procédure ne visait pas son client, dont le domicile privé a été

perquisitionné. «Mon client se trouve dans un tourbillon, alors qu'il n'a rien à se reprocher», a encore déclaré M<sup>e</sup> Bauler.

90.000 euros d'heures sup' en deux ans

Sur le plan réglementaire, le référé de l'ex-homme fort du ministère du Logement s'appuie sur l'absence de base légale permettant à un ministre de limoger un de ses hauts fonctionnaires sur la perte de confiance, comme l'a fait Maggy Nagel dans la procédure de révocation. La ministre avait évoqué dans sa lettre de prélicenciement de Miltgen le cas précédent traité par les juridictions administratives de l'ex-colonel Ries, viré par l'ancien ministre de la Défense Jean-Louis Schiltz.

Or, selon M<sup>e</sup> Bauler, la «perte de confiance» ne peut s'appliquer qu'à certaines fonctions sensibles dans des administrations qui le sont tout autant - armée, service de renseignement, police - mais pas au reste de l'administration gouvernementale. «Les fonctions civiles ne sont pas concernées», a fait valoir l'avocat.

La question sera de déterminer si le FDL, établissement public, peut être classé comme administration gouvernementale.

Pour M<sup>e</sup> Laurent Niedner, l'avocat défendant la cause de l'État luxembourgeois, cette affaire Miltgen n'a pas la dimension que son confrère entend lui donner, en tout cas pas celle d'une question de sanction disciplinaire de révocation d'un fonctionnaire: «Le fonctionnaire est nommé à vie, mais pas à vie à une fonction déterminée et son affectation peut être changée dans l'intérêt du service», a-t-il indiqué, affirmant que le poste à la tête du FDL relevait de la discrétion du gouvernement. Lequel gouvernement avait fait valoir sa volonté de renouveau à la tête du logement social, après plus de 20 ans d'états de service de Daniel Miltgen.

Quant au pourquoi, M<sup>e</sup> Niedner s'est laissé aller à quelques confidences sur les motifs à la base de la révocation. L'avocat de l'État a entre autres parlé des 90.000 euros en heures supplémentaires que l'ancien chef comptable du Fonds, Fernando Sousa, s'était facturés entre 2012 et 2013, alors même qu'il était en congé parental à mi-temps. L'homme fut licencié pour faute grave en décembre 2014, alors qu'un audit de PwC avait documenté dès septembre 2014 l'usage généreux qu'il faisait des heures sup', ce qui aurait dû lui valoir, selon l'avocat, un renvoi immédiat.

L'avocat de l'État a également évoqué, en entrant dans le fond du dossier, une absence de gestion du FDL, avec un personnel «trop nombreux» et «livré à lui-même». Il a fait état d'une décision, prise en mars 2015, quelques jours avant le départ de Miltgen et alors qu'un audit organisationnel était en cours, d'une augmentation des salaires des employés du Fonds du logement pour un montant de 40.000 euros par an.

Maggy Nagel s'était alors opposée à ce petit cadeau d'adieu ou d'au revoir fait aux agents du FDL, alors que l'accord de la fonction publique sur une hausse de salaires venait de leur être appliqué.

D'autres reproches ont été formulés par M<sup>e</sup> Niedner, notamment sur la réglementation des marchés publics et la remise en concurrence de soumissionnaires.

Là, on entre dans le cœur du sujet et à ce jeu-là, M<sup>e</sup> Bauler a aussi promis son lot de révélations.

# Luxemburger Wort

European Citizen Award 2015

## Luxleaks whistleblower awarded citizen prize



*Screengrab: Bloomberg*

Published on Thursday, 4 June, 2015 at 17:09

Luxleaks whistleblower Antoine Deltour has been awarded the European Citizen Award 2015 by the European Parliament.

Deltour made headlines at the end of last year after it emerged that he leaked thousands of documents on tax rulings from the PwC Luxembourg database to a consortium of investigative journalists.

The disclosure was one of several, dubbed Luxleaks, which exposed deals saving some of the world's largest companies billions in taxes.

The Citizen prize is awarded annually by the European Parliament and rewards one or more Member State initiatives, which contribute to the promotion of European citizenship and mutual cultural understanding.

Despite facing charges of theft and breach of professional secrecy in Luxembourg, French national Deltour was nominated by the Green/EFA group in the European Parliament and has been named winner for France together with Innovaction, Robert D. Yves and Serge Laborderie.

Sylvie Guillaume, Vice President of the European Parliament and president of the jury, said: "The jury of the European Citizen Award 2015 honoured the efforts of citizens who provide health care to the poor, food aid or emergency aid, show solidarity, fight for education and against radicalisation, protect LGBT rights ... These are European citizens whose daily work is vital to the social cohesion of our country, and I am glad that Parliament can honour them."

The European Parliament also recognised the commitment of the Luxembourg nurse Tessy Fautsch (Doctors Without Borders) with the prize.

In all, no fewer than 47 Europeans are rewarded by the European Parliament. They will be honoured at a grand ceremony in Brussels, to be followed by a central ceremony to be held in October at the European Parliament in Brussels.



PARLEMENT EUROPÉEN

10 juin 2015 08:04; Act: 10.06.2015 09:28

## Tax rulings: Juncker sera entendu le 2 juillet

*LUXEMBOURG/BRUXELLES - Le président de la Commission européenne doit se présenter devant la commission «taxe» du Parlement européen, qui se penche sur la fiscalité des multinationales.*



*Jean-Claude Juncker doit participer à un débat organisé par la commission "taxe" du Parlement européen. (photo: AFP)*

La commission spéciale «taxe» du Parlement européen, créée fin 2014 à la suite du scandale LuxLeaks, se penche sur les rescrits fiscaux - ou "tax rulings" - dont bénéficient les multinationales dans certains pays, dont le Luxembourg. Cette commission a déjà organisé toute une série d'auditions publiques et de réunions, y compris avec des journalistes d'investigation, des ONG et des représentants des institutions européennes et des États membres.

Le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, qui était Premier ministre du Luxembourg lorsque des centaines de "tax rulings" ont été conclus par son pays avec des multinationales, doit participer à un débat organisé par cette commission le 2 juillet, selon ses services. L'ancien Premier ministre luxembourgeois devrait être accompagné par le commissaire européen en charge des affaires économiques, le Français Pierre Moscovici.

Pour rappel, le système du rescrit fiscal permet à une entreprise de demander à l'avance comment sa situation fiscale sera traitée dans un pays, et est utilisé par les multinationales pour faire de l'optimisation en répartissant profits et coûts entre leurs filiales dans différents pays. L'affaire dite LuxLeaks a mis en lumière les centaines de "tax rulings" conclues au Luxembourg lorsque Jean-Claude Juncker était Premier ministre et qui permettent aux multinationales de quasiment échapper à l'impôt. (L'essentiel avec AFP)

<http://paperjam.lu/>

## Code de déontologie adapté aux nouveaux médias

12/06/2015



**M. Jérôme Guilmain, directeur clients auprès d'Editus**

*(Photo: Editus)*

Le Conseil de la publicité a remis son code de déontologie à jour pour répondre mieux aux aspects spécifiques des nouveaux médias. De nouvelles dispositions relatives à la publicité digitale et à la publicité comportementale en ligne «online behaviour advertising – OBA» ont été ajoutées. La publicité comportementale consiste à personnaliser les contenus (publicités, produits, textes) en fonction des internautes et à identifier leurs centres d'intérêt.

L'assemblée générale du Conseil de la publicité, qui a eu lieu le 10 juin 2015 dans les locaux d'Editus à Kayl, était entièrement placée sous le sujet de la publicité comportementale sur internet.

M. Jérôme Guilmain, directeur clients auprès d'Editus, a tenu une conférence très intéressante sur les évolutions de la publicité sur Internet et notamment sur les bonnes pratiques de la publicité comportementale en ligne - OBA.

Le nouveau code de déontologie de la publicité au Luxembourg a été accepté à l'unanimité par toutes les personnes présentes à l'assemblée générale. Les principes généraux du Code de déontologie sont la véracité, la loyauté, la décence, la responsabilité sociale et environnementale ainsi que le respect de la personne privée. Diverses règles spécifiques de déontologie ont trait à l'enfance, à l'alcool ainsi qu'aux produits de santé, bancaires et d'assurances et à la promotion des ventes. Le nouveau code de déontologie de la publicité au Luxembourg peut être téléchargé sur les sites web [conseilpublicite.lu](http://conseilpublicite.lu) et [clep.lu](http://clep.lu).



Le Premier ministre roumain Victor Ponta, ici à sa sortie ce vendredi du siège du Parquet anticorruption (DNA) à Bucarest, est soupçonné notamment de complicité d'évasion fiscale et conflit d'intérêt. (photo AFP)

## Roumanie: poursuivi pour corruption, le Premier ministre rejette toute démission

Dans [International](#) 05/06/2015 0

Le Premier ministre social-démocrate roumain Victor Ponta, poursuivi pour corruption, a rejeté ce vendredi l'appel à la démission du chef de l'Etat conservateur Klaus Iohannis, qui a mis en garde contre une « crise politique » dans le pays, l'un des plus pauvres de l'Union européenne.

L'annonce, en matinée par le parquet, du lancement de poursuites pénales contre le chef du gouvernement, met la Roumanie dans « une situation impossible », a déclaré M. Iohannis après s'être entretenu avec M. Ponta, son rival politique, au palais présidentiel de Cotroceni. C'est la première fois qu'un Premier ministre roumain en exercice fait l'objet de poursuites judiciaires. « Le pire qui pourrait arriver est une crise politique », a-t-il mis en garde lors d'une courte déclaration, engageant M. Ponta à tirer les conséquences en démissionnant. Dans une réaction publiée sur son compte Facebook, M. Ponta a rejeté cette option, assurant que « seul le Parlement peut (le) démettre ». « Je respecte la position publique du président

mais j'ai été nommé dans cette fonction par le Parlement », où la coalition de gauche menée par son parti social-démocrate dispose d'une large majorité.

« Le respect des principes constitutionnels est essentiel pour notre société et en aucun cas je ne peux accepter qu'un procureur soit au-dessus du Parlement, du gouvernement et des citoyens », a-t-il ajouté dans son message, affirmant que si cela était le cas il s'agirait d'une « dictature », 25 ans après la chute du régime communiste.

Grand défenseur de l'indépendance de la justice, M. Iohannis, premier président issu de la minorité allemande de Roumanie, avait infligé une cinglante défaite à Victor Ponta, pourtant parti grand favori à l'élection présidentielle de novembre. La balle est désormais dans le camp du Parlement, qui doit se réunir vendredi en fin d'après-midi. « Nous attendons la réponse officielle du Parlement », a déclaré la chef du Parquet anticorruption (DNA) Laura Kovesi, interrogée par des journalistes devant le siège de l'institution.

#### **« Evasion fiscale, blanchiment, conflit d'intérêt »**

Le DNA, dont le travail de lutte contre la corruption est régulièrement salué par la Commission européenne, a demandé vendredi le lancement d'une procédure pénale contre M. Ponta soupçonné notamment de complicité d'évasion fiscale et conflit d'intérêt. Les procureurs ont saisi la chambre des députés pour « formuler les demandes de poursuites pénales contre Ponta Victor-Viorel », qui est également député et bénéficie d'une immunité parlementaire, a annoncé le parquet dans un communiqué.

Le chef du gouvernement est soupçonné de « faux en écriture (...) de complicité d'évasion fiscale de façon continue » et de blanchiment d'argent du temps où il était avocat entre 2007 et 2011. Les procureurs l'accusent d'avoir reçu l'équivalent de 55 000 euros de la part d'un proche, Dan Sova, à l'époque avocat, avec lequel il aurait signé un contrat de collaboration. Par ailleurs, il est accusé de « conflit d'intérêt » dans l'exercice de ses fonctions de Premier ministre pour avoir nommé M. Sova ministre à deux reprises, notamment des Transports (mars à juin 2014). Ce dernier, actuellement député, a également été entendu par les procureurs juste après le Premier ministre.

*AFP*

## Transparence fiscale : l'Estonie et la Pologne traînent les pieds, au grand dam de Bruxelles

OPTIMISATION FISCALE



**Le système du rescrit fiscal permet à une entreprise de demander à l'avance comment sa situation fiscale sera traitée dans un pays.** (Crédits : YVES HERMAN)latribune.fr | 08/06/2015

**Si ces deux pays, qui ont invoqué "le secret fiscal et le principe de proportionnalité", ne fournissent pas les informations manquantes concernant leur système de "tax rulings" (rescrits fiscaux) dans un délai d'un mois, la Commission pourrait saisir la Cour de justice de l'UE.**

La Commission européenne a annoncé, lundi 8 juin, avoir enjoint à l'Estonie et à la Pologne de lui fournir les informations qu'elle leur demande dans le cadre de sa grande enquête sur les pratiques des pays de l'UE en matière de rescrits fiscaux (ou "tax rulings").

Si ces deux pays, qui ont invoqué "*le secret fiscal et le principe de proportionnalité*", ne fournissent pas les informations manquantes dans un délai d'un mois, la Commission pourrait saisir la Cour de justice de l'UE. Les manquements reprochés concernent la période 2010-2013.

**Des aides fiscales dont la légalité reste à déterminer**

L'enquête avait été lancée par la commissaire chargée de la Concurrence, Margrethe Vestager, en décembre. Elle vise à établir si ces pratiques fiscales décriées, au cœur du scandale "Luxleaks", peuvent dans certains cas constituer des aides d'État illégales.

Le système du rescrit fiscal permet à une entreprise de demander à l'avance comment sa situation fiscale sera traitée dans un pays, et il est utilisé par les multinationales pour faire de l'optimisation en répartissant profits et coûts entre leurs filiales dans différents pays.

La Commission a ouvert à ce jour cinq enquêtes approfondies concernant les régimes fiscaux dont bénéficient Apple en Irlande, Starbucks aux Pays-Bas, Fiat et Amazon au Luxembourg, ainsi que sur un régime fiscal belge qui permet aux sociétés d'un même groupe de réduire l'impôt sur les sociétés qu'elles acquittent en Belgique.

(Avec AFP)

# Le Figaro

<http://www.lefigaro.fr/economie/>



**L'ONG Transparency International a cartographié les 258 cas de corruption avérée dans l'Hexagone et a mis en place des outils qui permettent aux Français d'agir directement.**

A l'occasion de la journée mondiale contre la corruption, [l'ONG Transparency International a publié la carte de France de la corruption.](#)

La région Île-de-France, qui est aussi la plus peuplée, prend ainsi la tête du classement avec 87 cas de corruption avérée. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la deuxième région française la plus corrompue avec 26 affaires suivie de l'Aquitaine (avec 20 fraudes) puis du Languedoc-Roussillon (avec 17 cas de corruption). A l'inverse, les régions les plus vertueuses sont la Franche-Comté, la Bourgogne, la Guadeloupe, le Limousin, ou la Nouvelle-Calédonie avec au maximum un cas de corruption.

Proportionnellement au PIB enregistré par les régions, les îles arrivent en tête du classement des régions les plus corrompues. Ainsi, Mayotte et la Corse prennent la tête du palmarès. Ce classement est élaboré à partir des atteintes à la probité, commises à la fois par des élus, fonctionnaires, responsables associatifs, salariés ou patrons.

## Les français appelés à traquer la fraude

L'association va en outre mettre en place une série d'outils pour traquer la fraude. Des outils qui vont mettre les Français à contribution. «Il n'y aura pas de progrès durable dans la lutte contre la corruption en France sans un surcroît d'exigence, de vigilance et d'engagement des citoyens. Déjà, en ne réélisant pas des élus condamnés pour des atteintes à la probité», déclare Daniel Lebègue, président de Transparency France.

Certains des outils de l'ONG permettront aux citoyens de se saisir des nouveaux droits issus des lois votées après l'affaire Cahuzac, du nom du ministre du Budget contraint à la démission en 2013 à la suite d'accusations de fraude fiscale. D'autres, créés par les membres de l'association, font appel à la participation. Ils comprennent les principales références juridiques utiles pour obtenir la protection de la loi en cas de dénonciation de faits illicites ou dangereux.

Depuis les nouvelles lois sur la transparence de la vie publique, les citoyens peuvent contrôler les déclarations d'intérêts et de patrimoine des responsables publics. Ils peuvent ainsi saisir la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) et l'aider à détecter d'éventuels manquements: déclarations d'intérêts et de patrimoine incomplètes, conflits d'intérêts, «pantouflages» contraires à la loi, incompatibilités non respectées. Dans ce but, l'association a mis en ligne un formulaire et une notice explicative leur permettant de vérifier que leur témoignage entre bien dans le champ de la Haute autorité.

Ces nouveaux dispositifs seront d'autant plus utiles que la France ne cesse de régresser dans la lutte contre la corruption. Sur les dix dernières, **la place de l'Hexagone au classement sur la «perception de la corruption» en France établi par l'ONG Transparency n'a jamais été aussi basse.**